



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Logement des personnes âgées

Question écrite n° 45265

Texte de la question

Mme Karine Lebon attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur la nécessité d'accroître les possibilités de logements dignes et accessibles destinés aux personnes âgées. La population française est désormais composée de plus de 20 % de personnes ayant 65 ou plus. C'est donc un secteur en forte croissance et qui, comme tous les marchés dérégulés, intéresse de plus en plus d'investisseurs plus attachés au lucre qu'à la dignité des personnes âgées. Le secteur est d'ailleurs surnommé « l'or gris » (*silver economy*) et les conséquences désastreuses de cette vision purement économique de la vie humaine sont de plus en plus documentées, aussi bien par des chercheurs que par des personnes de terrain, à l'image de l'aide-soignante Sophie Lapart, autrice d'un ouvrage sur le sujet. Ainsi, si Mme la députée salue la mise en place de « résidences autonomie » répondant aux impératifs de vie sociale et de régulation des prix, elle déplore leurs conditions d'accès trop restrictives et leur nombre beaucoup trop réduit, notamment en outre-mer. À l'heure où l'on sait qu'à la Réunion l'espérance de vie est beaucoup plus basse qu'en Hexagone et que l'agence régionale de santé (ARS) locale indique qu'il y aura trois fois plus de seniors en perte d'autonomie partielle ou totale en 2050, il est crucial d'agir. En outre, il est inconcevable que, dans une démocratie comme la France, des scandales à l'image de ceux concernant les Ehpad privés restent sans conséquences. Les anciens ne doivent pas être des objets de spéculations, mais être traités avec considération et dignité. Pour paraphraser Nelson Mandela, « on ne devrait pas juger une nation sur la façon dont elle traite ses citoyens les plus riches, mais sur son attitude vis-à-vis de ses citoyens les plus dépendants ». Mme la députée demande ainsi si le Gouvernement va mettre fin au financement privé des Ehpad en les nationalisant ou en les confiant à des associations à but non lucratif en lien avec l'État. Elle demande également si le nombre de « résidences autonomie » sera rehaussé, en particulier au sein des outre-mer où le retard pris par rapport à la demande est important.

Données clés

Auteur : [Mme Karine Lebon](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45265

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2022](#), page 2332

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)